
MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE LA SECURITE PUBLIQUE

LE CABINET DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT
AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

05 FEV. 1993

COMMUNIQUE

M. Jean-Pierre SUEUR, secrétaire d'Etat aux collectivités locales se félicite des résultats pour la fonction publique territoriale, de la commission de suivi des "accords Durafour", qui s'est réunie le jeudi 4 février.

Celle-ci a en effet, examiné les mesures proposées en faveur des fonctionnaires de catégorie A des trois fonctions publiques.

Ces propositions complètent celles arrêtées lors des commissions précédentes à l'avantage des fonctionnaires des catégories B et C.

Ces nouvelles améliorations portent à la fois sur la revalorisation des traitements et sur les perspectives de carrière.

Elles concernent plusieurs cadres de la fonction publique territoriale comme les attachés, les directeurs, les ingénieurs subdivisionnaires et en chef, les conseillers en activités physiques et sportives, les professeurs d'enseignement artistique ou encore les psychologues.

De notables revalorisations des indices de fin de carrière ont pu également, à cette occasion, être proposées par le Gouvernement pour certaines catégories d'emplois fonctionnels des collectivités locales (secrétaires généraux, secrétaires généraux adjoints et directeurs généraux des services techniques).

M. Jean-Pierre SUEUR souligne qu'avec ces mesures, l'attractivité de ces emplois, spécifiques à la fonction publique territoriale, se trouve renforcée et que le recrutement de collaborateurs de qualité sera aussi facilité pour les élus locaux.